

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 15 MARS 2016

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 mars 2016, accompagnée d'un ordre du jour comportant 44 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 30 présents :

Présidence de M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président,

~~Présidence de M. Elio DIRUPO, Bourgmestre-Président~~

Présents : ~~M. MARTIN~~, LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~,
M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, ~~M. TONDREAU~~, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~,

M. ROSSI, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, ~~Mme MOUCHERON~~,

Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~,

Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, ~~M. BOUCHEZ~~, M. POURTOIS, M. KAYEMBE

KALUNGA, M. MELIS, ~~Mme DE JAER~~, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-

VAN HOORDE, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE, ~~M. BERNARD~~,

~~Mme LAGNEAU~~, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,

~~Mme MARNEFFE~~, MM. BEUGNIES, ~~Fr. HAMBYE~~, Conseillers communaux

et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: On va débiter notre séance. Je vais vous demander de bien vouloir prendre place. Mes chers collègues, le Bourgmestre nous rejoindra dans quelques instants, il prendra le temps d'ici là, de rencontrer une délégation du corps des pompiers. Tout d'abord, je vous prierai d'excuser l'absence de nos collègues Richard MILLER, Charlotte DE JAER et Frédéric HAMBYE. Par ailleurs, je vous signale comme le veut la tradition que le projet de procès-verbal de la séance du 16 février 2016 sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour. Vous signaler également que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu comme convenu le mardi 19 avril à 18 heures. Par ailleurs, une série de points qui ont été portés à l'ordre du jour sont remis, il s'agit des points 7, 9, 10, 28 ce qui clôture les points remis. Nous terminerons la séance comme d'habitude avec les questions et interpellations selon la tradition, donc, une interpellation de Mme MARNEFFE relative aux batraciens, il y sera répondu par Mme OUALI, une interpellation relative aux travaux au Centre-ville, il y sera répondu par Mme OUALI, c'est une interpellation de M. G. HAMBYE, une interpellation relative à Mons Divertissements, Mme MOUCHERON, il y sera répondu par le Bourgmestre, une interpellation relative au stade Tondreau de Mme MOUCHERON, il y

sera répondu par M. DARVILLE, une autre interpellation de Mme MOUCHERON relative à la situation au Manège à laquelle le Bourgmestre répondra et enfin, une interpellation relative à HYGEA et au lancement d'une campagne de sensibilisation du compostage, il y sera répondu par Mme l'Echevine Mélanie OUALI. Je vous propose de débiter notre ordre du jour en commençant par le point 1, est-ce qu'il y a des remarques sur le point 1 ? M. G. HAMBYE, je vous en prie.

1^{er} Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Saint-Macaire à Obourg.
GEP 6002/OB/39

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue des 3 Hurées à Jemappes.
GEP 6002/JE/143

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

c) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Avenue des Lilas à Nimy. GEP 6002/NI/19

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

d) Réglementation du stationnement pour véhicules électriques - Place Nervienne à Mons.
GEP 6002/261

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je vais essayer de parler de manière claire et concise. Au point d), les stationnements pour véhicules électriques, donc, on approuve, aucun problème. Pour le parking Grand Place et le Centre-ville, est-ce qu'il y a des projets ? Est-ce qu'on a un délai pour l'évolution des bornes électriques ? Il ne faut pas répondre nécessairement aujourd'hui. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Pour ce qui concerne le parking de la Grand Place qui fera l'objet de travaux de rénovation prochainement, c'est effectivement, une piste que le Collège va étudier puisque notre objectif est de pouvoir multiplier ce type d'emplacement réservé aux véhicules électriques partout où ce sera possible y compris dans nos structures couvertes. Moyennant ceci, est-ce que le point peut être approuvé à l'unanimité ? Oui.

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

e) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Boulevard Dolez, 23 à Mons.
GEP 6002/115

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

f) Instauration d'une zone avancée pour cyclistes - Rue de Montreuil-Sous-Bois à Hyon. GEP 6002/HY/16

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

g) Réglementation de la circulation – rue Brunehault à Mesvin. GEP 6002/MES/4

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

2^e Objet : Demande d'attribution d'un nom à une voirie créée sur le Site des Grands Près à 7000 Mons – Dossier IKEA / LGP (Service de Coordination/Population) : Avenue Edith Cavell. Population Coordination

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

3^e Objet : PCS – Approbation des rapports d'activités et financier 2015 et perspectives financières 2016 + modifications du plan 2014-2019. Prévention 3.2016.6

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Mme URBAIN.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : Je voulais juste faire un petit point pour féliciter une fois de plus le Plan de Cohésion Sociale pour ses actions qui sont souvent méconnues du grand public, donc, il travaille sur l'insertion, le logement, la santé, l'animation mais aussi, l'aide aux sans-abris. Des projets innovants qui vont à la rencontre des mouvements citoyens alternatifs. Mme l'Echevine OUALI en a cité quelques uns au dernier Conseil communal. Ce sont des maisons de quartiers qui sont vivantes avec des travailleurs sociaux motivés qui ne comptent pas leurs heures de travail. Un tissu associatif qui s'entraide et qui se rencontre au sein de ce Plan de Cohésion Sociale et j'aimerais particulièrement mettre à l'honneur le projet d'accorderie qui n'est pas encore ouverte mais qui est déjà une réussite puisqu'on y retrouve une association entre la Ville, des associations des citoyens qui sont tous fédérés dans un même projet, ce sera la première Accorderie belge et donc, qui sera plus que probablement le socle d'autres d'un réseau en Belgique, donc, c'est quelque chose vraiment de très important et l'Accorderie a comme objectif de permettre à des personnes sociales économiquement faibles d'accéder à des services qui ne pourraient pas s'offrir et donc, cela se fait sur base d'un système d'échange d'heures, voilà, donc, je voudrais vraiment remercier le Plan de Cohésion Sociale pour tous ces beaux projets et de lui dire de continuer sur cette belle lancée. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Merci, Madame la Conseillère. M. POURTOIS, c'est sur le point 4. Dès lors, je voudrais remercier s'il n'y a pas d'autres prises de parole sur ce point, Mme URBAIN, pour ses propos. Je m'y joins ainsi que l'ensemble du Collège bien entendu pour saluer tout le travail qui est réalisé au quotidien par le Service de Prévention notamment dans la mise en œuvre de ce Plan de Cohésion Sociale et je salue en particulier, Mme DAVID qui est présente ce soir au Conseil. Le point est donc approuvé. Nous passons au point 4.

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

4^e Objet : Rapport d'activités Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) 2015 et actualisation Diagnostic Local de Sécurité (DLS) 2015. Prévention 3.2016.4

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Simplement noter qu'on va s'abstenir.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Est-ce que vous souhaitez motiver votre abstention ?

M. John BEUGNIES, Conseiller: Pas du tout, on ne s'entend pas.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Abstention PTB, pour les autres groupes, est-ce qu'il y a une demande de parole ? M. le Chef de groupe, Maxime POURTOIS.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup, M. le Président. Simplement en trois mots, simplement souligner le travail remarquable qui est fait par le Service de Prévention, j'ai pu les voir travailler notamment auprès des jeunes et sincèrement, ils font un travail qui mérite d'être souligné dont on parle hélas parfois beaucoup trop peu. Voilà, il ne se limite pas et c'est pourtant une tâche très importante d'accompagner aux abords des écoles, les personnes qui aident à traverser les enfants, ils ont beaucoup de fonctions et ces fonctions méritent d'être soulignées notamment aussi en termes de cohésion sociale ou d'accompagnement des personnes qui sont dans le besoin et donc, sincèrement, je voulais féliciter vivement du plan proposé et puis aussi, féliciter les actions de communication, là, cela va être difficile et saluer aussi l'action de communication qui est faite par la Ville parce que c'est l'occasion de mettre en avant des gens qu'on croise tous les jours mais dont parfois, le travail est trop peu mis en avant, donc, voilà, félicitations au service et évidemment félicitations à l'ensemble du service de prévention.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Merci M. le Chef de groupe. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Saluer également à mon tour, Mme ROOS, la responsable du service. Le point est donc approuvé. Nous passons au point 5.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 10^e annexe

5^e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 18.11.2015. Juridique Assur/AN

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

6^e Objet : Refus d'enregistrement d'une cohabitation légale. Appel du jugement rendu en date du 5.2.2016. Juridique EtatCiv/MD

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Abstention également.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Abstention du PTB. Pour les autres groupes, pas de difficulté ? Le point est donc approuvé.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 12^e annexe

7° Objet : WALLONIE 2020 – Maison Lescarts – mission d’expertise historique et scientifique – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. SOUS RESERVE. MP E/2016/W2020/Lescart.Expertise

REMIS

Entrée de Mme JOB = 31 présents

8° Objet : Ancrage communal du logement 2012-2013 – rue de la Coupe, 27-29 à 7000 Mons. Précisions demandées par le SPW. Cellule Logement RF/CL/AA/MB/03/16

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Il y a une demande de prise de parole de M. HAMBYE et je vais me faire le relais également d’une demande de Mme MARNEFFE. M. HAMBYE, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On ne peut que se réjouir puisqu’il y a au niveau du plan d’ancrage communal de logement, un transfert et un changement d’opérateur, de localisation et de type d’opération puisque des logements prévus à la rue de la Coupe, ils sont transférés à la rue de Bertaimont, donc, on a réussi à maintenir l’opération. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Merci M. HAMBYE. Une petite modification de la décision vous est proposée ce soir suite à la demande de Mme MARNEFFE en commission et elle est tout à fait mineure, elle vise uniquement à préciser la décision pour faire en sorte que dans les parenthèses de la décision, on précise qu’il s’agit quand on dit par exemple « deux logements d’insertion (un à deux chambres) + un à trois chambres, c’est un logement à deux chambres + un logement à trois chambres et pas une à trois chambres, donc, c’est une question de sémantique pure, j’imagine que cela ne posera pas de difficulté et Mme BRULARD, la Directrice générale, se chargera de modifier la décision dans ce sens. Moyennant cette modification, est-ce qu’il y a des difficultés sur le point.

ADOPTE à l’unanimité – 13° annexe

9° Objet : Taxe sur les spectacles et divertissements. Modification pour les exercices 2016 à 2019 du règlement adopté par le Conseil communal en séance du 5 mars 2007 (abrogation du point 2 de l’article 4). Gestion financière 040/365-01/01

REMIS

10° Objet : Redevance communale sur l’occupation du domaine public lors des activités foraines et des activités de gastronomie foraine. Création du règlement pour les exercices 2016 à 2019. Gestion financière 040.366.03

REMIS

11° Objet : Manège.Mons ASBL. Demande de garantie Ville pour la couverture d'un emprunt. Gestion financière

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? M. BEUGNIES et M. HAMBYE. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Est-ce qu'on ne peut pas suggérer d'attendre la fin du Conseil pour évoquer le point 11 ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Ecoutez à priori il n'y a pas de raison particulière, donc, il fera l'objet d'une interpellation.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Est-ce qu'on peut regrouper tout ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: M. LECOCQ me fait remarquer que personne n'était présent en commission pour soulever des difficultés, par ailleurs, il y a une interpellation en fin de Conseil qui donnera l'occasion au Bourgmestre de répondre clairement à l'interpellation de Mme MOUCHERON je pense si elle nous rejoint d'ici là, en attendant, le point est inscrit à l'ordre du jour, donc, il n'y a pas de raison de modifier l'ordre du jour en l'état.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne me suis pas concerté pour savoir avec Mme MOUCHERON, donc, c'est cela mon point de vue, la difficulté de mon point de vue.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Ecoutez, ce que je vous propose, c'est d'entendre M. BEUGNIES, de donner peut-être un coup de fil à Mme MOUCHERON pour vous concerter et nous reviendrons sur le vote par après. M. BEUGNIES vous avez la parole.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Président, nous, on ne va pas voter ce point parce qu'on demande, BELFIUS, en tout cas, demande à la Ville de Mons de se porter garante pour un emprunt d'1.300.000 euros pour le Manège, et donc, apparemment cet argent servirait de trésorerie pour la restructuration qui est en cours et nous, on pense vraiment que le risque est beaucoup trop grand pour la Ville finalement parce que le risque que le Manège ne puisse pas rembourser est quand même bien présent, donc, nous allons voter « contre » ce point à cause de cela.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Merci M. BEUGNIES. M HAMBYE, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'avais préparé tout un texte mais je vais attendre un petit peu, en tout cas, nous sommes « contre » étant donné la situation, je dirais, au niveau « gestion » tant qu'on n'a pas un audit complet. Ce que je voulais déposer pour l'instant,

c'est l'audit de la Cour des Comptes pour les années 2006 et 2008 pour expliquer à notre Assemblée, un petit peu, les constats de la Cour des Comptes mais vu le contexte ici, je ne pense que ce soit le moment d'exposer l'audit de la Cour des Comptes pour les comptes 2006 et 2008, et donc, je trouve dommageable et comment vous dire, pitoyable qu'on soit dans un débat à ce point important dans un cadre actuel. Voilà, merci. Nous, on dit « non ».

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Merci M. le Conseiller. Je vous recommande de ne pas vous laisser impressionner par notre environnement. Nous avons un ordre du jour que nous devons mettre en œuvre, étudier et nous devons voter les points comme il se doit. Les expressions extérieures sont libres et c'est naturel, il y a une délégation qui est reçue en ce moment mais pour le reste, le Conseil doit poursuivre son travail. M. l'Echevin vous souhaitez apporter des éléments de réponse.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : Pas grand-chose, si ce n'est qu'il s'agit simplement d'une garantie que la Ville donne comme elle le fait d'ailleurs pour pas mal d'institutions, et donc, voilà, nous avons bien entendu demandé également avec le Collège qu'un audit mais je ne pense pas que c'est comme cela qu'on l'a appelé finalement, soit fait du Manège, ils ont accepté, ils sont venus présenter l'ensemble des éléments lors de la dernière commission, voilà, pour nous, cela ne pose pas de problème.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Quelques éléments complémentaires, simplement, pour indiquer qu'aux yeux du Collège, cette garantie est importante puisqu'elle permet de consolider la situation financière du Manège qui est déjà extrêmement complexe et difficile et que pour nous, cette garantie doit permettre d'apporter au Manège, les moyens de sa subsistance et d'éviter des difficultés sociales additionnelles à celles qui ont déjà été enregistrées et donc, pour nous, il est évident que c'est un geste positif qui est consenti par la Ville à l'égard du Manège dans un contexte qui est déjà difficile et il ne faut pas rajouter de la difficulté à la difficulté, c'est la raison pour laquelle, le Collège recommande vivement au Conseil de pouvoir approuver cette garantie. Moyennant ces explications, je vous propose de passer au vote. Le groupe Ecolo n'est pas représenté en l'état.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS,

ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER

2 ABSTENTION : MM. G. HAMBYE, BEUGNIES

ADOPTE – 14^e annexe

12^e Objet : Télé MB – Subvention communale annuelle. Gestion financière

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, M. le Président, excusez-moi d'intervenir si tardivement mais vu la cacophonie ambiante, je n'ai pas eu le temps d'intervenir tout à l'heure, je souhaiterais demander le report du point au nom de mon groupe car comme il n'y a pas d'urgence qui justifie le vote et qu'il subsiste encore quelques questions au sein de mon groupe et de ma fédération quant au plan de chaîne et au plan de financement et montage financier qui pourraient avoir lieu avec l'IDEA, on souhaiterait que le point soit reporté au mois prochain.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ? Non. M. KAYEMBE KALUNGA.

M. Samy KAYEMBE KALUNGA, Conseiller : M. le Président, je m'étonne un tout petit peu que l'on demande aujourd'hui de reporter le point. Lors de la commission des Finances, on a discuté longuement sur ces points, on nous a présenté des arguments qui étaient favorables pour Mons et je m'étonne un tout petit peu qu'aujourd'hui, il y a un changement de position. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: M. JACQUEMIN vous souhaitez reprendre la parole.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Effectivement, on ne revient pas sur ce qui a pu être dit en commission des Finances ou ailleurs, c'est juste que comme l'urgence ne justifie pas vraiment le point parce que d'après nos informations, le report n'aurait pas de conséquence directe, nous demandons d'avoir le temps de la réflexion.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Compte tenu de cette demande, je propose au Conseil de reporter le point à la prochaine séance sachant que celui-ci avait déjà fait l'objet d'un accord au niveau du Collège mais puisqu'un groupe demande son report et qu'il est de coutume dans la mesure du possible de respecter les souhaits des groupes, nous vous proposons d'accéder à la demande du groupe MR. M. BEUGNIES a souhaité prendre la parole, je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je voulais juste savoir si le report aura des conséquences pour les travailleurs de Télé MB ou pas ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BEUGNIES, en l'état de nos informations, comme cela vient d'être indiqué, les salaires pourront être payés sans difficulté et donc, à priori le report n'engendrera pas de difficulté particulière pour le paiement des salaires. Moyennant ceci, tout le monde est d'accord ? Ok pour le report du point.

REMIS

13° Objet : Centre de vacances adapté pour enfants porteurs d'un handicap 2016 : approbation de la convention établie entre la Ville de Mons et la Province de Hainaut. Education Jeunesse et Extrascolaire

ADOPTE à l'unanimité – 15° annexe

14° Objet : Charte engagement dans le programme Viasano. Gestion des Associations

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Mme WAELPUT, je vous en prie.

Mme Michelle WAELPUT, Conseillère : Merci. La Ville et le CPAS de Mons ont adhéré au programme national VIASANO en 2011 déjà en impliquant des acteurs locaux, les enseignants, les professionnels de santé, le réseau associatif, les commerçants, les entreprises et on propose à la population des actions concrètes de proximité, inscrites dans la durée qui visent à modifier les comportements relatifs à l'alimentation et l'activité physique. Des brochures, affiches et dossiers pédagogiques sont fournis et ont déjà permis la réalisation de projets divers, des bars à soupes et à smoothies avec le Centre de Formation en Insertion Professionnelle du CPAS, des goûters malins, des ateliers culinaires à petits prix pour les publics en insertion sociale, des conférences avec le CHU Ambroise Paré, des dossiers spécifiques pour les crèches concernant le contenu de la boîte à tartines, des jeux sur les thèmes des fruits et des légumes et des formations à la psychomotricité pour les puéricultrices de nos crèches. Si elles désirent s'investir dans ce domaine, il est souhaitable que la Ville signe cette charte de l'ASBL Viasano. La mise en œuvre d'un maximum d'actions sur 4 années contribuera ainsi à aider petits et grands à lutter contre l'obésité et à vivre plus sainement.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Merci Madame la Conseillère. Moyennant cette intervention pour laquelle, je vous remercie. M. BARVAIS, vous souhaitez éventuellement dire un mot supplémentaire ? Non.

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

15^e Objet : Flénu. Cité du Vieux Champ. Incorporation dans le domaine public communal. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

16^e Objet : Hyon. Résidence des Brigades d'Irlande. Incorporation dans le domaine public communal. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

17^e Objet : Cuesmes. Résidence Houyout Guilmot. Incorporation dans le domaine public communal. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

18^e Objet : Obourg. Résidence Thoisse. Incorporation dans le domaine public communal. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

19^e Objet : Jemappes. Résidence François André. Incorporation dans le domaine public communal. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

20^e Objet : Mons, rue des Œillets et rue des Glycines. Incorporation dans le domaine public communal. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

21^e Objet : Chemin Fontaine à l'Aulnoye. Suppression partielle de la voirie. Cellule foncière RF/SA

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Chers Collègues, on nous demande aujourd'hui d'approuver la suppression d'un chemin vicinal et donc, la vente à un particulier qui sans doute veut faire une promotion immobilière pour une contenance de 3 ares, 14 ca au prix de 60 euros le m², ce qui fait un montant total de 18.855 euros. Donc, l'objet de mon interpellation, c'est, effectivement d'approuver, de confirmer ce projet, nous ne voulons pas y faire obstacle, simplement, nous profitons de cette mention du Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye qui est une voirie qui donne accès au Chemin de Bruxelles pour nous faire les interprètes des habitants du Chemin Fontaine à l'Aulnoye qui plusieurs fois m'ont

demandé de faire des interpellations sur la dangerosité de la sortie de la rue et des difficultés qu'ils ont de rentrer ou de sortir dans la chaussée de Bruxelles. J'en profite pour à nouveau, interpellier le Collège à ce sujet puisque nous n'avons pas eu gain de cause précédemment. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. HAMBYE. D'autres interpellations ? Non. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est plutôt de l'ordre de la Police, donc, on va prendre votre remarque et nous en ferons part à M. le Bourgmestre pour qu'il puisse en discuter au Collège de Police.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Est-ce que pour le vote, M. HAMBYE, il y a une difficulté, donc, on peut approuver le point à l'unanimité ? Je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

Entrée de Mme MOUCHERON et M. BERNARD = 33 présents

22^e Objet : Jemappes, rue Leman, 41. Accord sur les offres reçues pour le rez-de-chaussée commercial et pour l'appartement du 2^e étage. Cellule foncière RF/SA

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: On remarque quand même que les ventes rapporteraient quand même 8.000 euros de moins que l'estimation notariale pour chaque bâtiment, donc, cela fait quand même 16.000 euros de moins, n'y a-t'il pas possibilité d'encore attendre éventuellement des offres qui seraient au moins de la même valeur que celle estimée par le Notaire ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. BEUGNIES. D'autres interventions ? Non. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Ces bâtiments sont mis en vente depuis 4 ans et ce sont les seules offres que nous avons reçues jusque maintenant, donc, si nous disons « non », nous risquons purement et simplement de perdre 90 % de l'estimation qui est prévue, donc, le Collège a souhaité accéder à la vente malgré que la somme soit légèrement inférieure surtout que dans cette rue, il y a un besoin de redynamisme et un commerce en plus au niveau de la rue Leman, je crois que ce sera une bonne chose.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: Merci M. l'Echevin. Sur cette base, M. BEUGNIES, vous souhaitez répliquer ?

M. John BEUGNIES, Conseiller: Non, pas du tout, on va approuver.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ok, je vous remercie, donc, le point peut-il être approuvé à l'unanimité ? Oui.

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

23^e Objet : Site de l'ancien Athénée de Jemappes, rue des Représentants, 40, vente sur base de la présentation d'un projet de réhabilitation. Cellule Patrimoine RF/NS

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. HAMBYE, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On demande à notre Assemblée d'approuver le principe de la vente d'à peu près 72 ares sous l'ancien site de l'Athénée de Jemappes, rue des Représentants, 40, alors, ce n'est pas tellement le principe du prix qui nous préoccupe ni le principe d'un jury de sélection mais nous attirons l'attention du Collège et notre Assemblée sur la difficulté de réalisation financière du projet. Simplement, nous pensons qu'il faudrait vendre du gros-œuvre couvert fermé parce que vendre à cet endroit, à 2.000 euros du mètre, je pense qu'on va avoir un problème pratique et concret. Voilà, on se demande si pour inspirer le jury de sélection, on ne pousserait pas le promoteur à vendre un gros-œuvre couvert fermé ce qui permettrait de faire décoller le projet. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. HAMBYE. Pas d'autres interventions sur le sujet des conseillers ? M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Voilà, donc, c'est un projet, un site d'1 hectare, 36 ares qui sont mis en vente depuis une décennie. Il y a déjà eu plusieurs promoteurs intéressés et les projets ont toujours capotés tellement les conditions de vente étaient drastiques. Aujourd'hui, le Collège a décidé de changer son fusil d'épaule, de ne plus suivre l'Administration, que dit le Collège ? Le Collège dit « nous vendons sans aucune condition » que les promoteurs présentent les projets et nous allons constituer un jury et sur base de critères, d'une cotation bien précise, ce jury va évaluer le meilleur des projets. Je crois qu'il est grand temps que l'on avance maintenant avec ce site.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. l'Echevin. M. HAMBYE pour la réplique.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous partageons entièrement votre préoccupation quant à la poursuite des opérations de rénovation urbaine sur Jemappes, simplement, nous attirons l'attention du Collège sur le fait qu'il faut présenter un projet qui puisse être

vendable et donc, il est important qu'on ne rate pas l'objectif de permettre l'accès à la propriété à des personnes qui ont des revenus moyens voire modestes. Voilà, merci beaucoup et donc, des maisons d'habitation unifamiliale avec un budget entre 120 et 140.000 euros, c'est pour cela que nous préconisons un gros-œuvre couvert fermé. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. HAMBYE. Moyennant ces réflexions, est-ce que l'on peut approuver le point ou est-ce qu'il y a un groupe qui souhaite s'abstenir ou refuser le point ? Non. Unanimité pour ce point.

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

24^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (41^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

25^e Objet : Ancienne Maison Communale de Flénu – Travaux de reconditionnement et de mise en conformité en vue de l'intégration de logements. Approbation de l'avant-projet revu. MP 2015/RF/MC Flénu/LF

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BEUGNIES, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Apparemment, on compte créer plutôt des duplex pour pouvoir générer soit des revenus locatifs plus importants, soit pouvoir vendre les habitations plus chères, c'est juste une remarque, nous, on regrette quand même que quand on fait du logement public, ce ne soit pas accessible à un maximum de personnes, que ce soit uniquement accessible à des gens qui ont des hauts revenus. Voilà, c'est juste la remarque qu'on voulait faire. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Je ne comprends pas pourquoi vous faites cette remarque. Premièrement, ils ne seront pas mis à la vente, ils seront mis en location. Il y a une demande pour la mise en location. Dans le dossier, on fait un rapport estimatif de ce que pourrait engendrer la part bénéficiaire si on les mettait en vente, on dit « si, on les mettait en vente, il y aurait un return de 20 % » mais on dit à la ligne suivante qu'en cas de location, après 13 années et demie, les travaux seront entièrement remboursés et ce sera, à ce moment-là, une opération bénéficiaire. Ce seront des logements tout à fait moyens, il y a 6 appartements une chambre et 5 appartements deux chambres. Ces appartements font une

superficie de 60 à 80 m², donc, ce seront des logements tout à fait moyens qui seront mis en location après la finition des travaux.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Nous sommes quand même d'accord que ce seront des loyers plus élevés que les loyers initialement prévus donc, je reste sur ma position, ce n'est pas accessible à tout le monde, c'est cela le problème, c'est surtout cela que je voulais soulever. Je vous remercie. On va s'abstenir, nous, sur ce point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 27^e annexe

26^e Objet : Jemappes, rue Lemans, 15-17-19-21. Rénovation urbaine. MP 2013/RS/Immeuble Lemans/BD

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. HAMBYE, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, on approuve totalement toutes les opérations de rénovation urbaine sur Jemappes et on ne peut que se féliciter. Simplement, je crois qu'ici, on a acheté la Maison Mouton rue Lemans, 15-17-19 et 21 pour un prix de 200.000 euros. Maintenant, on la détruit, cela nous coûte 145.000 euros avec un parking provisoire, on s'en réjouit mais d'après ce que j'ai pu comprendre et je voulais avoir un tout petit peu votre avis, c'est pour éventuellement refaire une construction ou un parking ? Quelles sont les options ? Est-ce qu'il est provisoire ce parking ou définitif ? Et donc, voilà, j'ai perçu une double option, parking provisoire et éventuellement transformation. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. HAMBYE. Pas d'autres interventions des Conseillers ? M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Cela peut-être un parking provisoirement définitif, je m'en explique. Nous avons reçu une promesse de subsides de la Région wallonne, une

promesse de subsides ferme pour créer du logement. Le dossier a été mis à l'étude au bureau d'études, nous avançons avec le dossier, nous allons réclamer maintenant avec un dossier finalisé, nous demandons les subsides au Ministre et le Ministre nous a répondu d'une manière très laconique qu'il n'avait pas les moyens de payer les subsides pour le moment, donc, nous allons pour ne pas laisser ce bâtiment en ruine dans une artère importante de Jemappes. Nous allons déconstruire le bâtiment et nous allons en faire un parking provisoire jusqu'au moment où la Région wallonne retrouvera les moyens de respecter son engagement. Voilà, espérant que cela se fasse le plus vite possible mais plutôt que de laisser cette ruine-là, nous avons estimé qu'il fallait avancer.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci. M. le Conseiller pour une réplique.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci. On comprend un tout petit peu qu'on est dans une phase d'attente et donc, on se réjouit pour l'instant, je crois que c'est la meilleure solution, un parking provisoire dans l'attente d'une solution définitive. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Le point peut-il être approuvé à l'unanimité ? Oui, je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

Sortie de M. DEPLUS = 32 présents

27^e Objet : Salon Communal de Jemappes (Phase 1) – Mise en conformité incendie.
Approbation de l'avant-projet. MP 2014/RF/Salon Jemappes.Cuisine/LF

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : On va commencer par Mme MOUCHERON et puis M. BEUGNIES. Mme MOUCHERON, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Sauf erreur de ma part, il s'agit en fait de la mise en conformité à hauteur de 145.000 euros de mémoire pour le Salon communal de Jemappes en vue in fine de l'installation de la fameuse cuisine que nous n'avons pas acceptée au préalable, donc, il semblerait qu'en fait le dossier vienne en deux parties. La deuxième partie a été reportée pour ce soir mais donc, il s'agit bien de la mise en conformité pour une cuisine que nous ne validons pas, donc, nous ne validerons pas ces 145.000 euros non plus.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci. Même remarque, donc, pour être cohérent avec ce qu'on a toujours voté puisqu'on ne voulait pas de cette cuisine, on trouvait que c'était une dépense inutile vu la proximité de la cuisine de la salle Calva de Flénu et donc mais j'avais

quand même une question, j'aurais voulu savoir si ces 145.000 euros était un montant compris dans les 250.000 euros ou bien un montant en sus des 250.000 euros. Je suis désolé, je n'étais pas présent en commission, j'aurais voulu savoir parce que si c'est réellement en plus, cela veut dire que l'on a une cuisine à presque 400.000 euros, je pense qu'à un moment donné, il faut arrêter parce qu'on dépasse vraiment les limites. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci. D'autres interventions ? Non. Dans ce cas, M. l'Echevin va vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Donc, dans un souci d'honnêteté, j'avais essayé de présenter les deux dossiers en même temps. Malheureusement, le dossier de la cuisine n'est pas prêt parce que contrairement à ce qu'on peut dire, ce n'est pas une cuisine à 250.000 euros, c'est un agrandissement de la salle Calva où dans cet agrandissement, nous allons placer une cuisine, malheureusement, le dossier n'était pas prêt, donc, on ne va pas revenir là-dessus. Le dossier de mise en conformité, que l'on fasse la cuisine ou que l'on ne fasse pas la cuisine, nous avons un rapport des pompiers de 2014 qui nous demande de mettre la salle Calva en conformité. Nous devons respecter ce rapport de pompiers. Que cela plaise ou que cela ne plaise pas, que l'on fasse ou que l'on ne fasse pas la cuisine, nous devons quand même mettre cette salle en conformité, voilà et dans la mise en conformité, j'ai demandé que l'on tienne compte qu'il va y avoir une annexe en plus et que quand on fera l'annexe, qu'on ne fasse pas encore des travaux supplémentaires en disant « Ah oui mais les annexes ne seront pas en conformité », voilà.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. l'Echevin. Mme MOUCHERON pour une réplique.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Que cela plaise ou que cela ne plaise pas, effectivement, cela ne me plaît pas et donc, à nouveau, ces deux dossiers, vous dites que par souci d'honnêteté, vous voulez les lier, forcément puisque la mise en conformité est profondément liée à l'installation de l'annexe pour accueillir une cuisine et donc, si un point avait reporté, cela aurait été dans la même logique cohérente de reporter les deux points mais donc, effectivement, nous ne voterons pas ces 145.000 euros supplémentaires en lien avec la cuisine du Calva de Jemappes.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. BEUGNIES, une intervention ?

M. John BEUGNIES, Conseiller: Non, tout est dit. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Bien, sur cette base, au niveau du vote du point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, M. DUPONT, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBA KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, BEUGNIES

ADOPTE – 29^e annexe

28^e Objet : Salon communal de Jemappes (phase 2). Aménagement de la cuisine. Approbation avant-projet. SOUS RESERVE. MP 2014/Salon Jemappes.Cuisine.LF

REMIS

29^e Objet : In house – études hydrologiques du site de la Malogne. Mission d’auteur de projet, coordinateur de sécurité santé et assistant à la maîtrise d’ouvrage. Désignation de l’IDEA. MP BE/2016.482.077.00/NGP

ADOPTE à l’unanimité – 30^e annexe

Sortie de M. MELIS = 31 présents

30^e Objet : Parking de la Grand-Place – Mise à jour du matériel de gestion « entrées/sorties ». Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2016.424.070.00/MRU

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. HAMBYE, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, il y a quinze jours, j’y vais rarement. Simplement, pour signaler et je crois que les services de la Ville ont été averti. J’ai mis ma voiture un quart d’heure et je me suis retrouvé avec au premier et au deuxième étage de ce parking avec des logements improvisés par des sans-logis et sans domicile-fixe, alors, je me suis posé la question, est-ce que c’est un logement d’accueil pour les sans-logis et sans domicile-fixe qu’est le parking de la Grand Place. Voilà. Est-ce qu’on a fait des actions ou est-ce que vous avez été prévenus, en tout cas, moi, j’ai été assez choqué et je trouvais l’emplacement assez peu adéquat. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Conseiller. Quelques éléments d’information par rapport à cette problématique qui, effectivement, nous préoccupe parce que nous l’avons nous-mêmes constaté. M. le Bourgmestre et le Président du CPAS ainsi que les services concernés notamment le service de Prévention et la Police de Mons ont

programmé dans les jours qui viennent une réunion à ce sujet pour pouvoir avoir une possibilité d'appréhender le problème dans sa globalité à la fois pour éviter l'occupation mais aussi trouver des solutions sur le plan de la prévention. Voilà. Moyennant ces réflexions, le point ne pose pas de problème. M. BARVAIS, vous souhaitez ajouter un mot ? Je vous en prie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Effectivement, la réunion a eu lieu. Il faut savoir que le groupe qui occupe temporairement le parking est constitué quand même de gens pour lesquels l'orientation vers les services de réinsertion est vraiment compliquée, c'est vraiment le public le plus ancré dans cette vie sans domicile-fixe et on est sur différentes hypothèses de travail et nous reviendrons vraisemblablement le mois prochain avec une proposition.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je pense aussi que les différentes agences bancaires sont aussi les lieux de logement de ces personnes et je pense qu'il y aurait lieu de contacter l'ensemble des représentants des services bancaires montois parce qu'ils sont aussi concernés par cette problématique. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Cela a déjà été fait, M. HAMBYE à plusieurs reprises, donc, la Police a eu un contact déjà à ce sujet. Nous allons avancer comme indiqué. Sur le vote du point, est-ce qu'il y a une difficulté ? Non.

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

31^e Objet : Réfection de la Rue du Bois à Flénu – Marché conjoint « Ville de Mons – Commune de Quaregnon ». Approbation de la convention. MP BE/2015.421.059.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

Sortie de MM. DUPONT et MANDERLIER = 29 présents

32^e Objet : Remise de l'assiette des voiries des zonings d'activité économique de l'intercommunale IDEA à la Ville de Mons. Adoption du plan des limites n° VOI 10d des voiries (Rue de la Hainette, Rue des Bourrains, Rue du Rutiau) desservant la zone d'Activité Économique de « Jemappes – Puits 28 ». Voirie A/8600-C/9/59

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président: M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: On approuve la rétrocession et le principe de cette rétrocession des voiries par l'IDEA à la Ville de Mons, donc, aucun problème, simplement, après examen et lecture du dossier, on voit que c'est la zone d'activité économique à Jemappes toujours et c'est le puits 28. L'entrée se trouve avenue de la Faïencerie et je pense que là, je m'adresse à la fois aux responsables de notre Ville de Mons mais aussi à tous ceux et celles qui veulent développer Jemappes mais aussi également à tous les membres qui travaillent avec l'IDEA. Je me suis posé la question de savoir si l'on ne pouvait pas davantage développer et activer cette zone d'activité économique le puits 28 en créant une liaison avec la Grand Route car pour l'instant, la seule liaison, la seule entrée, c'est l'avenue de la Faïencerie et donc, je soumets l'idée, c'est qu'on crée, qu'on étudie avec l'IDEA, une liaison par l'avenue de Jemappes, par la Grand Route pour développer le puits 28, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Je propose que M. BARVAIS puisse vous répondre puisqu'il représente la Ville également au sein du Conseil d'administration de l'IDEA, je vous en prie, M. BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Effectivement, c'est aussi une hypothèse de travail mais vous savez bien que la nationale 51 au niveau de Jemappes pose problème et faire un accès à ce niveau-là doit être intégré avec toute la vision que l'on veut avoir de la nationale 51 parce qu'il y a les deux accès aux autoroutes et l'accès au site commercial qui pose problème, donc, mettre une entrée supplémentaire sans l'intégrer sur des nouveaux ronds-points, c'est tout à fait impossible, donc, cette réflexion-là aussi, elle est en cours dans le schéma que l'on a du développement de tout l'axe de la nationale 51.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je prends bonne note de votre schéma de réflexion globale avec ces trois feux qui pour moi, ont toujours été de véritables fortifications entre Mons et Jemappes. Merci et donc, je prends bonne note de votre volonté de parvenir à fluidifier le trafic entre Mons et Jemappes. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Pour être tout à fait complet, M. HAMBYE. Il y a une volonté de la Ville de pouvoir faire en sorte qu'il y ait une étude de mobilité globale. Travailler bien entendu avec l'IDEA notamment sur une réflexion d'ensemble des développements immobiliers situés dans cette portion de la nationale 51, donc, sur l'avenue Wilson mais comme vient de le dire, M. BARVAIS, tout cela est complexe, nécessite des discussions avec l'ensemble des propriétaires avant de pouvoir créer des connexions complémentaires qui elles-mêmes devront s'intégrer dans des aménagements routiers pour lesquels le SPW n'a pas encore ni de programmation et d'étude technique ni

de moyen financier identifié mais c'est un souhait ardent de la Ville de Mons depuis de nombreuses années, c'est ce qui fait d'ailleurs que nous refusons de notre point de vue des développements trop conséquents à l'arrière des magasins situés face au Média Markt parce qu'ils génèreraient un apport de véhicules complémentaires qui poserait évidemment problème compte tenu de la saturation existante, donc, nous partageons évidemment ce constat. Moyennant ces réflexions, est-ce que le point 32 peut être approuvé à l'unanimité ? Oui. Je vous remercie.

ADOpte à l'unanimité – 33^e annexe

33^e Objet : Éclairage public. Travaux d'amélioration (site de l'Arena, rue des Laminoirs à Jemappes). Recours à la Centrale de Marchés ORES. Approbation de son projet définitif. MP BE/2011.426.102.00/SD

ADOpte à l'unanimité – 34^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 30 présents

34^e Objet : ADEC Hyon. Construction d'une infrastructure sportive et récréative. Approbation de l'avant-projet. MP BE/2013.764.164.00/ER

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Deux interventions. M. POURTOIS et M. HAMBYE. Je propose à M. POURTOIS de débiter.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Sans aucun souci. Voilà, simplement pour souligner ma joie de voir les travaux avancer. On sait combien non seulement pour le club d'Hyon mais aussi pour le village en général, c'est vraiment crucial cette avancée, donc, je me réjouis vraiment des discussions en cours et puis j'espère évidemment que le projet aboutira le plus vite possible. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. POURTOIS. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Effectivement, on approuve entièrement le projet, simplement, question et vous allez peut-être pouvoir y répondre, vu la situation, je dirais, topographique ou géographique, on est quand même dans des anciens marais, sur l'eau, est-ce qu'il y a des études suffisantes en matière de stabilité du bâtiment, problème de sous-sol et d'études techniques en matière de puits ou fondation, c'est tout, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. HAMBYE. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: Oui, donc, M. HAMBYE, effectivement, cela a été prévu dans la globalité du projet et on est bien conscients de l'endroit où le projet se situe et une étude sera faite par rapport à cela, il n'y a pas de souci et nous suivons le dossier de très près avec l'ensemble du Collège.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : M. HAMBYE vous souhaitez ajouter un mot ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci beaucoup pour ces précisions et informations.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Complémentairement à ce que vient de dire Mme l'Echevine, donc, j'attire l'attention sur le fait qu'il y a donc deux projets importants concomitants développés par le Collège, à la fois, la rénovation du pont cascade d'Hyon qui est situé juste à côté et pour lequel nous avançons puisque maintenant le marché a été attribué et le projet d'aménagement d'une nouvelle infrastructure sportive sur place à l'AEDEC.

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

35^e Objet : Travaux de réfection de la voirie des rues de Ghlin à Jemappes et de la Barrière à Ghlin s'inscrivant dans le cadre du Plan Communal d'Investissement 2013-2016. Approbation du projet revu. MP BE/2015.PIC.421.062.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

36^e Objet : Travaux d'amélioration et d'égouttage de l'Avenue du Champ de Bataille à Flénu (phase 2) – tronçon compris entre la Rue de Quaregnon et le Ravel – s'inscrivant dans le cadre du Plan Communal d'Investissement 2013-2016. Approbation des conditions du marché et du mode de passation (adjudication ouverte). MP BE/2015.PIC.421.061.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

37^e Objet : Travaux d'amélioration de voirie et d'égouttage du Vieux Chemin de Binche à Mons s'inscrivant dans le cadre du Plan Communal d'Investissement 2013-2016. Approbation des conditions du marché et du mode de passation (adjudication ouverte). MP BE/2015.PIC.421.900.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

38^e Objet : Ecole communale Victor Baudour à Havré – remplacement du chauffage. Inscription d'un crédit d'urgence, approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2014.722.116.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

Entrée de M. BOUCHEZ, M. ANDRE, Mme LAGNEAU et de Mme MARNEFFE

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : On en termine avec l'ordre du jour traditionnel et nous en venons aux questions et aux interpellations. Ce soir, nous avons uniquement des interpellations et je vous propose de commencer avec celle relative aux travaux du Centre-ville qui est posée par M. HAMBYE et à laquelle il sera répondu au nom du Collège par Mme l'Echevine OUALI. M. HAMBYE, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, depuis de nombreuses années, notre Ville continue sa métamorphose et la rénovation urbaine du Centre-ville entamée depuis la fin des années 70 s'amplifie. Si les façades de notre ville continue à être rénovée, il reste des endroits où l'état de notre voirie nous renvoie à un passé ancien et prête à sourire. Je prends comme exemple à la rue d'Havré, au début du ralentisseur, face au parvis de l'église Saint-Nicolas ainsi qu'à la sortie du ralentisseur, aux numéros 96-98, l'état de la voirie est catastrophique à un point tel que des riverains se mettent là et voient jour après jour l'état des carters des voitures qui sont abîmés et donc, c'est un jeu pour le quartier, on se place là et on voit les carters des voitures qui sont abîmés et on compte le nombre de carters qui sont abîmés, ce sont des Ropieurs, « on est des Ropieurs ou on ne l'est nié » mais voilà. Vous nous aviez répondu déjà lors d'une précédente interpellation que vous ne pouviez pas bloquer une artère principale de la Ville pour les besoins de travaux. Cependant, vous avez bloqué la rue de Nimy pour des travaux pendant toute une année complète. D'autres rues de Mons sont dans un état catastrophique. Certains soubassements de la rue du Hautbois présentent les mêmes problèmes. A la rue des Groseilliers, il y a deux ans, le Collège avait pris l'engagement d'entamer des travaux, quand est-il ? Dans quels délais les travaux vont-ils commencer ? A la rue des Marcottes, un projet semble avoir été très bien ficelé, on nous avait annoncé le début des travaux en 2016 puisque pour cause de raison 2015, on avait postposé et à la rue Antoine Clesse, notre Assemblée a approuvé un projet de rénovation. Voilà, pourriez-vous nous donner des informations au sujet de ces différentes voiries et nous donner un calendrier pour tous ces futurs travaux. D'avance, un tout grand merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. le Conseiller. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Conseiller pour votre question et donc, comme vous l'avez indiqué, le Collège évidemment s'efforce d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens en rénovant des voiries et des trottoirs sur l'ensemble de l'entité montoise et ce, en sollicitant différents subsides mais aussi en maintenant les crédits du budget extraordinaire dévolus à la réfection des voiries et à la réfection des trottoirs, je vous le rappelle, c'est 500.000 euros pour les voiries et 500.000 pour les trottoirs et ce,

malgré un contexte financier difficile. En ce qui concerne le plateau ralentisseur de la rue d'Havré et la rue du Hautbois, à ce stade, aucun crédit n'est inscrit pour mener à bien ces chantiers. Des crédits seront proposés lors de l'élaboration du prochain budget, néanmoins, il sera demandé à la main d'œuvre communale de pouvoir regarder pour refaire des réfections partielles par rapport à cela suite aux divers problèmes rencontrés notamment devant l'église Saint-Nicolas. La réfection complète en ce compris l'égouttage de la rue des Groseilliers a été proposé dans le cadre du plan d'investissement communal 2013-2016 mais ce projet n'a pas été retenu par les autorités subsidiantes. Cette réfection sera repropagée dans le cadre du plan d'investissement communal 2017-2018. Un dossier est en cours pour la réfection de la rue des Marcottes et l'ouverture des offres a eu lieu ce 3 mars, donc, il est un peu prématuré évidemment pour vous donner des éléments par rapport à ce dossier puisque les offres sont toujours à l'analyse. En ce qui concerne la rue Antoine Clesse, celle-ci a fait l'objet d'un avant-projet dans le cadre d'un subside de rénovation urbaine. Ce dossier a été transmis à la Région wallonne. Un rappel a été adressé à la Région afin de connaître son intention d'octroyer des subsides pour mener à bien ce chantier, néanmoins, si vous avez des contacts au niveau de ces instances, n'hésitez pas pour faire avancer le dossier.

Entrée de M. DI RUPO

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Mme l'Echevine. M. le Conseiller, vous vouliez répondre ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ecoutez, merci pour ces informations. Simplement, je puis vous assurer qu'au 96-98 rue d'Havré, l'état de la voirie est quand même assez catastrophique de même que dans la rue du Hautbois. J'avais consulté des experts qui m'ont dit que dans 90 % des cas, les problèmes de ce type de voirie, c'était les soubassements, donc, les sous-sols et donc, il y a sans doute eu à l'époque soit un vice de conception, un vice de construction, un vice au niveau des travaux et je ne puis que remercier le Collège pour essayer de tenter de faire ces travaux dans les plus brefs délais. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Sans transition, peut-être Madame MOUCHERON sur Mons Divertissement.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. On le sait aujourd'hui, encore avec les derniers articles qui ont ponctué la dernière semaine. L'après

Mons 2015 est plutôt désagréable à vivre spécifiquement pour le milieu culturel et les amateurs de culture. Après la restructuration du Manège, c'est clairement l'ASBL Mons Divertissement qui vit des moments difficiles. En fait, dans un courrier daté du 25 février dernier, l'ASBL prévient les spectateurs que des économies drastiques sont inévitables et que du coup, une opérette programmée au Théâtre de Mons, le 13 avril prochain est purement et simplement supprimée. Ce courrier invite donc les spectateurs à se faire rembourser auprès du Manège - ce qui est aussi une de mes questions – j'aurais voulu savoir ce qu'on doit comprendre par cela. L'ASBL Mons Divertissement avait été créée pour pallier au manquement de la programmation du Manège, c'était une proposition qui n'avait pas obtenu grand enthousiasme dans nos rangs parce qu'en fait ce qu'il fallait faire, c'est que la programmation du Manège soit plus adaptée à la demande du public et pas qu'on crée une ASBL parallèle qui réponde à une demande à laquelle le Manège ne répondait pas elle-même. Le problème à l'époque, moi, j'avais compris, effectivement que c'était une ASBL qui était gérée du coup par la Ville de Mons, ce qui doit être le cas puisque l'agent qui envoie les courriers est bien un employé de la Ville de Mons et pas du Manège, par contre, les remboursements sont effectués au sein de l'ASBL du Manège, donc, j'aimerais aussi un éclaircissement sur ce montage un peu particulier de la situation ASBL Mons Divertissement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame la Conseillère, Madame la Cheffe de groupe, je comprends parfaitement ce que vous indiquez. En début d'année, les choses ont été difficiles pour le Manège, ce n'est pas ici que je dois le rappeler et Mons Divertissement s'inscrit un peu dans ces difficultés. En effet, comme vous le savez vraisemblablement, une convention existe entre la Ville, le Manège et l'ASBL Mons Divertissement. Le Manège s'engage à financer la programmation de Mons Divertissement au sein du Théâtre à hauteur de 30.000 euros par an. Il s'avère que ce budget a été souvent dépassé. Les frais pris en charge consistaient principalement en location de matériel son ou lumière, l'engagement de techniciens extérieurs, etc... Alors, dans le cadre des mesures d'économie décidées par le Conseil d'administration, le Manège a donc demandé à l'ASBL Mons Divertissement de rentrer dans ces budgets compte tenu du fait que le Manège avait désengagé une petite vingtaine de personnes, fait des économies, etc... Ils ont également demandé à Mons Divertissement de rester dans l'enveloppe et c'est vrai, on me dit que ce spectacle aurait coûté quelque 5.000 euros de location de matériel son et lumière et du personnel supplémentaire. Pour faire bref, l'intention à moyen terme, c'est de permettre au Manège de s'occuper de l'ensemble de tout le spectre de la culture et notamment ce que

j'appellerais la culture populaire qui était celle organisée par Mons Divertissement, donc, normalement, nous devrions rentrer dans une période beaucoup plus ouverte à ce type de programmation. Simplement pour dire que « soyons quand même optimistes », nous sortons du Festival International du Film d'Amour, Alice On the Roof faisait salle comble au Manège il y a peu, « Loin de Linden » s'est donnée quatre fois au Manège la semaine passée après avoir triomphé au Festival d'Avignon, rien que ce week-end il y a eu un vernissage d'une exposition importante au BAM. Le début du Festival VIA, l'ouverture des Jardins suspendus et la liste n'est pas exhaustive, donc, je vous comprends mais ne sombrez pas dans le pessimisme, je compte sur vous pour exalter l'optimisme pour le futur.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Exalter l'optimisme voilà qui est ambitieux n'est-ce pas ? J'entends les difficultés du Manège, j'entends votre réponse par rapport à l'enveloppe budgétaire que doit respecter Mons Divertissement, je veux seulement rappeler ici, et ce n'est pas toujours plaisant d'avoir raison dans ces cas-là que dès le départ, on avait signalé que ce système de compensation en alternative à ce que le Manège ne remplissait pas comme mission n'était pas la bonne solution et que c'est le Manège qui devait remplir cette mission pas cette ASBL, on arrive aujourd'hui à nouveau, ce sont les Montois qui sont pénalisés puisque ce sont eux et je dois vous dire que je suis tout à fait d'accord avec vous, les opérettes programmées au Théâtre et les spectacles ou les musiques programmées à l'Alhambra font des jauges nettement meilleures que celles du Manège malheureusement dans sa globalité et donc, voilà, vous le dites, on quitte une période sombre, j'espère me réjouir très rapidement avec vous mais en tout cas, sur Mons Divertissement, c'est vraiment à nouveau la démonstration qu'on était à côté de la plaque en matière de programmation en tout cas, elle ne rencontrait pas la totalité du public, ce qui était sa mission à la base.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, l'incident est clos. Je demande à Mme la Conseillère, MARNEFFE de bien vouloir parler de son interpellation relative au ramassage de batraciens et la politique communale de conservation de la nature.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie M. le Bourgmestre. Pour commencer, comme j'ai la parole, je vais d'abord déplorer le manque de fair-play de ce Conseil au complet. En l'absence de mes collègues, j'étais seule représentante de mon parti aujourd'hui et donc, à la demande du Collège, j'ai participé à une réunion avec la zone de secours pour écouter les représentants syndicaux, écouter leurs revendications et essayer d'apporter mon éclairage sur un dossier auquel en général, nous ne sommes pas amenés dans l'opposition, à exprimer notre opinion et je trouve que c'était très positif de les

rencontrer. Je déplore qu'en l'absence de mes collègues, étant seule, vous n'ayez pas eu la décence d'attendre en appliquant au pied de la lettre le règlement d'ordre intérieur et de poursuivre ce Conseil sans représentant de notre couleur politique. J'avais préparé ce Conseil, j'avais des questions, des éclaircissements, des choses que des personnes qui votent pour nous voudraient entendre, voudraient pouvoir relire, voudraient pouvoir avoir des éclaircissements en lisant un PV, ils ne pourront pas l'avoir pour tous les éléments de cet ordre du jour. Je trouve cela déplorable. Je vais en venir à mon interpellation parce que là aussi, c'est guidé par des demandes citoyennes qui demandent des précisions sur ces sujets, donc effectivement, la problématique des batraciens et la politique globale communale de conservation de la nature. A plusieurs reprises dans cette Assemblée, le Collège s'est réjoui de la chance d'avoir sur notre territoire communal des réserves naturelles, des sites reconnus au niveau wallon et européen pour leur qualité biologique. Intégrés dans le réseau Natura 2000, les sites du Mont Panisel et des Pichepots en sont un bel exemple. Rappelons néanmoins que l'intérêt de ces sites est notamment de participer à la lutte contre la fragmentation des habitats naturels. Ce phénomène qui constitue la principale cause d'extinction des espèces dans le monde, se manifeste lorsqu'un écosystème de large étendue est transformé par action humaine en de nombreux fragments, isolés spatialement. Particulièrement menacés par la fragmentation des habitats, les batraciens font l'objet depuis plusieurs années, grâce à la mobilisation de bénévoles et avec l'aide de la Ville, d'opérations de traversées afin de permettre aux adultes vivant dans les bois du Mont Panisel, de rejoindre leur lieu de ponte dans les marres des Pichepots, sans subir de pertes considérables en se faisant écraser par des voitures en traversant la rue Maurice Flament. Cette année, la Ville a décidé de ne pas apporter dans un premier temps, son soutien consistant à la pose de bâches réceptionnant les batraciens. J'ai appris depuis peu que peut-être vous aviez changé d'avis, vous allez me préciser si c'est le cas. Etant donné l'engagement de la Région Wallonne de maintenir les sites Natura 2000 ainsi que les habitats et les espèces qu'ils abritent, en bon état de conservation, permettez-moi de m'inquiéter de la conséquence de ne pas prendre correctement ce problème à bras le corps. Pouvez-vous nous expliquer quelles sont vos intentions par rapport à cette problématique ? Etant donné l'urbanisation très forte de ce quartier qui accentue le problème de fragmentation des milieux, pourriez-vous envisager de modestes travaux de mares de substitution pour ces espèces ou la mise en place de crapauduc comme à Baudour. Permettez-moi également de vous réinterroger sur votre volonté de vous investir dans la conservation des espaces naturels contribuant à la qualité de vie des montois. En 2013, je

vous questionnais par rapport au PCDN montois. D'après les informations disponibles sur le site biodiversité.wallonie.be, la Ville de Mons n'a toujours pas adhéré à ce projet et reste si on voit cette carte, la seule grande ville wallonne a ne pas profiter des subsides qui pourraient être les bienvenus dans des situations comme celles que nous venons d'évoquer. La Louvière, Braine-le-Comte, Tournai, Namur, Liège, Chimay, Couvin, d'autres villes wallonnes ont fait la démarche de faire un PCDN, Saint-Ghislain, ici, tout près, ce n'est pas le cas de la Ville de Mons. Par ailleurs, malgré vos engagements verbaux, la mise en œuvre de 48 fiches-projets officieuses, ce que vous, vous appelez votre PCDN mais qui n'est pas reconnu et qui ne bénéficie pas de subside reste dans les cartons. A part, la création de mares au Parc de Jemappes, aucun projet n'a abouti. Pouvez-vous dès lors, nous préciser vos intentions à ce sujet ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame la Conseillère. Permettez-moi quand même puisque j'étais avec vous de réagir fermement. Le Conseil non seulement a respecté le règlement mais vous ne pouvez quand même pas tenir pour responsables vos collègues du Conseil communal du fait qu'il n'y a pas de conseillers du groupe Ecolo, je peux comprendre qu'il puisse y avoir des raisons pour des absences mais voilà, le Conseil communal a poursuivi ces travaux, vous imaginez ce que ce serait si on devait interrompre le Conseil communal chaque fois que nous avons une concertation syndicale avec quelques groupements que ce soit. Mme l'Echevine, est-ce que vous auriez la gentillesse de répondre à Mme la Conseillère ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Bien sûr M. le Bourgmestre. Donc, pour répondre à Mme MARNEFFE, depuis 2010, la Ville aide à la préservation des batraciens lors de leur transition printanière. La volonté de la Ville de préserver les batraciens est maintenue. Pour la mise en place de ces aménagements et cela, je pense que vous êtes au courant, il n'est pas toujours facile, vu les conditions climatiques que nous rencontrons de déterminer avec précision la période propice à ces déplacements. Le dispositif visant à empêcher les grenouilles de traverser librement la rue Maurice Flament a été installé la semaine passée néanmoins, je tiens à souligner les difficultés que nous rencontrons sur ce site, que ce soit l'absence d'un responsable pour la gestion journalière de la signalisation et des barrières nécessaires à la sécurisation des bénévoles. De nombreux vols de matériel ont été constatés l'an dernier mais nous avons aussi une certaine difficulté, une discordance au sein des différents intervenants sur l'action à mener. On estime que la Ville n'a pas à être l'arbitre des différentes ASBL et bénévoles. Certains préconisent d'orienter les batraciens vers des mares de substitution se trouvant en amont de la rue Maurice Flament, ce qui limiterait à

termes le flux de batraciens traversant cette rue, d'autres s'y opposent, donc, c'est assez problématique. Par ailleurs, mon collègue me signale que notamment autour du Calva d'Havré, il y a plusieurs mares qui sont installées, donc, là, nous rencontrons votre demande. En ce qui concerne le PCDN montois, la relance de ce projet nécessite des moyens humains qui à ce stade, ne sont pas disponibles. Néanmoins, nous sommes attentifs avec la cellule Environnement à la conservation de la biodiversité lors de l'instruction de l'ensemble des dossiers et nous préconisons quand cela est possible, des aménagements adaptés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme la Conseillère, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Donc, j'entends qu'une grosse partie du problème et la lenteur à laquelle s'est mise en place le dispositif donc, de bâches, etc... est donc dû à un problème de concertation, ce sont la plupart des bénévoles. Je pense qu'il serait vraiment important d'avoir une concertation de ces bénévoles avant la mise en place du dispositif et également de prévoir une réunion technique avec le service du département Nature et Forêt pour envisager les solutions techniques et scientifiques les plus adéquates. Je pense que cela pourrait être une initiative que vous pourriez prendre d'avoir cette réunion technique où vous inviteriez ces différents intervenants pour que lors de la prochaine saison de ces passages migratoires de batraciens, on résolve le problème. Par ailleurs, vous me parlez des mares derrière le Calva d'Havré mais donc, cela touche une espèce qui est différente, c'est le crapaud calamite. Au niveau du Mont Panisel, c'est la grenouille rousse, on touche des espèces différentes et des besoins différents qui doivent être aussi entendus mais cela reste très technique et donc, effectivement, ce genre de détail doit se voir au niveau d'une réunion avec les différents services concernés. J'entends aussi que pour le PCDN, il y a vraiment un problème de personnel et donc, il y a un problème de budget, donc, il faut clôturer, pour moi, le pré-diagnostic afin de compléter le dossier pour pouvoir demander un PCDN, donc, une première chose, c'est de libérer des budgets pour clôturer ce pré-diagnostic et puis, par ailleurs, on l'a déjà dit, il faut remplacer le Conseiller en environnement qui est parti dont le poste n'a pas été renouvelé. Quand est-il à ce niveau-là, est-ce que vous avez des éléments d'information par rapport à ce renouvellement ? Je pense que, que ce soit pour les dossiers biodiversité mais aussi pour tout ce qui est dossier POLLEC et également pour le suivi de la Commission Participative du Développement Durable, le renouvellement de ce Conseiller en environnement est absolument indispensable. Donc, je ne sais pas si vous avez déjà des réponses par rapport à

cela maintenant ou si vous pourriez nous les donner plus tard mais je pense que c'est vraiment important qu'on avance là-dessus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On va demander à la GRH et on vous transmettra alors les informations complémentaires. Ca va ? Nous en arrivons alors à l'interpellation de Mme MOUCHERON relative au stade Tondreau.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Ce n'est pas la première fois sur le dossier du stade Tondreau et on parle souvent des travaux, souvent les travaux sont évoqués, l'état catastrophique du parking et de l'utilisation des infrastructures mais force est de constater qu'il ne suffit pas d'interpeller, on a des réponses mais qui ne sont pas suivies d'effet malheureusement. Annoncés pour mai 2016, il semblerait que les travaux de démolition de la T4 soient reportés. Dans la presse, on a pu lire qu'en fait, il n'y avait pas de budget en 2016 prévu pour ces travaux, or, sauf erreur de ma part, il me semble qu'il y a des subsides de la Région wallonne qui ont été provisionnés et octroyés pour cette démolition, donc, qu'en est-il exactement ? Le parking fait régulièrement parler de lui aussi, donc, ce ne sont plus des trous, on a beau remettre du sable systématiquement, dès qu'il y a une pluie un peu importante, on ne sait plus y passer pourtant, c'est un by-pass important entre la rue Valenciennoise et l'avenue du Tir qui permet aux patients d'Ambroise Paré et aux étudiants des Ursulines et de l'ensemble des écoles qui sont là, aux jeunes qui sont maintenant presque 400 au RAQM, ce parking est vraiment dans un état lamentable, donc, j'ai lu des possibilités d'accord mais il faudra réfléchir de façon plus large à la politique de mobilité dans ce quartier quoi qu'il arrive. Je voulais revenir aussi sur ce qui a été plus problématique ces derniers temps ou en tout cas sujet à pas mal d'interpellations et de retour dans la population, c'est le subside à hauteur de 200.000 euros octroyés pour la gestion du stade Tondreau. Il me semble que le dernier accord qui avait été fait entre la Ville de Mons et le RAQM pour occuper ce fameux stade bien que ce ne soit qu'une équipe de P1 et en national, on s'en réjouit, ils vont fêter cela ce week-end, c'est une excellente nouvelle et c'est fort bien, cela reste quand même un gros montant pour un club de P1 avec des conséquences aussi pour les petits clubs du coin qui n'ont pas les moyens peut-être de mettre les mêmes investissements dans l'entretien de leur stade puisqu'on a aussi coupé dans leur subside et qu'eux voient leur subside coupé à hauteur de 10 % alors qu'ils doivent aussi entretenir leur terrain, ils doivent aussi trouver des entraîneurs, ils doivent aussi offrir des structures de qualité pour leurs jeunes, ce n'est pas facile de résister quand on a une concurrence à hauteur d'un subside tel que celui qu'on leur verse. J'aurais voulu savoir d'où vient ce chiffre de 200.000 euros puisque ce n'était

pas celui que vous nous aviez annoncé ici, on était resté à 130.000 euros. On a aussi évoqué, sauf erreur de ma part, 5 membres du personnel qui seraient dédiés à l'entretien de la structure alors qu'on avait parlé de 3 à l'époque et encore au départ, il n'y avait pas de convention, donc, on était toujours un peu dans le flou. Apparemment, la convention est signée, donc, j'aurais voulu savoir exactement quel est le subside de l'on verse au RAQM ? Pourquoi ? Quel est le nombre de personnel qui est à disposition du RAQM ? Qu'est-ce qui le justifie ? Et qu'on me donne des chiffres précis. Merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. M. l'Echevin DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Président. Mme MOUCHERON, chers collègues, je vous remercie pour cette interpellation qui me permet de vous faire état de l'avancement de nos travaux dans ce dossier complexe. S'il est vrai que des travaux de maintenance doivent être réalisés dans le stade et que le parking est dans un état catastrophique, il fallait néanmoins attendre que le volet administratif de ce dossier soit entièrement clarifié. En date du 16 décembre 2015, notre avocat a obtenu l'annulation de l'usufruit confié à l'ASBL Infrafoot, ASBL liée directement au RAEC. La RCA récupérait donc, à cette date, l'emphytéose et par là même, la maîtrise entière du stade. Cette maîtrise lui permettait ainsi de rédiger des conventions ainsi qu'un business plan avec un nouveau partenaire. La première étape, c'est-à-dire l'écriture des conventions fut réalisée dès janvier avec l'aide des avocats du RAQM, de la Ville et de la RCA. La 2^e étape, à savoir le business plan lié aux conventions précitées, a ensuite été réalisée en février avec l'aide de ces mêmes avocats mais aussi avec les comptables du RAQM et de la RCA. L'ensemble de ces documents a été validé par le Collège en date du 18 février 2016 et par le CA de la RCA le 22 février 2016. Vous pouvez constater que les choses sont allées très vite dès l'instant où la RCA a récupéré le droit de propriété sur le stade. Aujourd'hui, nous avons même déjà entamé des négociations avec un partenaire externe en vue de rénover et exploiter le parking des installations de l'avenue du Tir. Si ces négociations aboutissent le parking sera entièrement refait sans que cela ne coûte un euro à la Ville ni à la RCA. Par ailleurs, vous revenez également avec la démolition des T3 et T4, or, vous avez, comme moi, participé à l'élaboration du budget 2016, vous savez donc, que le budget a été voté et que les montants pour la démolition des tribunes ne sont pas repris. La RCA ne recevant pas ces subventions, les travaux visés sont ajournés mais ils pourront être reprogrammés en temps opportun. En ce qui concerne les échos de la presse sur un subside de 200.000 euros octroyés pour la gestion du stade, il y a lieu de clarifier la situation et d'objectiver les propos. Afin de travailler en toute transparence, il a été convenu entre le RAQM et la RCA

d'ouvrir un compte d'exploitation reprenant d'une part, ce que le club doit payer et d'autre part, les rentrées financières dues à l'exploitation du stade. Les montants portés à charge du club de foot s'élève à 260.000 euros, alors que les rentrées financières escomptées sont de 262.000 euros, on peut raisonnablement compter sur un bénéfice d'exploitation. Est inscrit dans les recettes financières, les subsides versés par la Ville, c'est-à-dire 130.000 euros. Ce montant n'est donc pas perçu par le RAQM mais est repris dans le compte d'exploitation. Enfin, en ce qui concerne le revenu cadastral, il doit légalement être payé par celui qui détient un droit réel sur la propriété. Dans le cas qui nous intéresse, aujourd'hui, les 46.000 euros seront donc payés par la RCA. Pour compléter la réponse puisque vous avez complété votre question. Aujourd'hui, aucune personne n'est mise à la disposition du RAQM, une personne, un intendant manager a été engagé par la RCA et un ouvrier a été engagé par la RCA et pas d'autre personne, donc, il n'y a pas 5 personnes qui ont été mises à disposition du RAQM, 0 personne mais la RCA s'est dotée des moyens d'exploiter le stade comme c'est repris dans les obligations des RCA. J'espère avoir répondu d'une manière claire à toutes vos questions et me tient à votre disposition.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. l'Echevin. M. l'Echevin LAFOSSE.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je ferais simplement un petit rappel concernant l'évolution du dossier RAEC, donc, comme vous le savez, l'année passée, après une faillite, le RAEC a donc, dû être repris par la Ville puisque c'est l'ASBL IFM qui a dirigé jusqu'à la reprise par la RCA le club. Ce qu'il faut savoir c'est qu'on a fait le tour de l'ensemble des clubs de foot de la région de Mons afin de savoir qui pourrait être candidat à la reprise du stade, en tout cas, à la gestion du stade et que malgré la bonne gestion des différents clubs que l'on a sur l'entité montoise, personne n'a relevé évidemment le défi et le seul club qui a relevé le défi est bien le RAQM. Concernant les frais inhérents au stade, comme l'Echevin DARVILLE l'a précisé, donc, le stade Tondreau appartient quoi qu'il arrive à la Ville et plus particulièrement l'emphytéose appartient à la RCA et donc, c'est bien la RCA qui doit gérer et à la fois entretenir le stade et donc, l'ensemble des frais inhérents au stade qu'il y ait un occupant ou qu'il n'y ait pas d'occupant, est évidemment à la charge de la RCA et le montant comme M. l'Echevin DARVILLE l'a signalé se situe autour de 260.000 euros en tenant compte des différentes années qui ont été gérées par le RAEC. Jusqu'en 2015, le subside de 260.000 euros était donc versé de la Ville à l'ASBL Infrafoot, donc, à l'ASBL RAEC suivant différents articles budgétaires pour un montant de 260.000 euros et là-dedans, on retrouve des articles budgétaires comme les frais énergétiques, frais d'entretien de terrain, cadastre, sport

études, etc... et on arrive donc, à un montant de 260.000 euros. Le Tondreau est maintenant géré donc, par la RCA qui reçoit actuellement un subside de 130.000 euros et donc, pour être simple, il faut faire un schéma, la RCA est donc propriétaire si on veut schématiser la situation et le RAQM est l'occupant principal. La Ville qui octroie un subside de 130.000 euros à la RCA, donc, en fait, les 260.000 euros avec le subside de 130.000 euros, il y a un delta de 130.000 euros et ce delta de 130.000 euros doit donc être recherché à la fois par la RCA et le RAQM au travers de différentes activités d'exploitation au niveau du stade par des locations de service et aussi par les mises à disposition de manière privilégiée à l'ensemble des clubs montois, c'est ce qui avait été dit, souvenez-vous, lors de la faillite du RAEC que le stade Tondreau était quand même un stade qui avait été financé essentiellement au niveau construction par la Ville et qu'il était donc normal que ce soit l'ensemble des clubs montois qui puissent de manière privilégiée l'occuper par la suite. La volonté du Collège est avant tout de rendre cet espace, comme je l'ai dit, à ces clubs et donc, l'intention au travers cette collaboration, avec le RAQM est donc, de minimiser les charges qui seraient de toute manière payées par la Ville et ici, plus précisément par la RCA. Je tiens à affirmer ce que mon collègue a déjà dit, donc, le RAQM ne reçoit aucun subside de la Ville, il n'y a pas non plus de personne mise à disposition au niveau du RAQM mais bien au niveau de la RCA. Pour terminer, j'ai envie de dire quand même que le choix du Collège, pour cette collaboration, dès la faillite du RAEC est un choix assez judicieux puisque maintenant et vous l'avez relevé vous-même, le club va probablement être champion de sa division le prochain week-end sera donc, suivant la réforme ou pas d'application des divisions nationales en Belgique sera soit en promotion, soit en division nationale, qu'est-ce qu'on aurait pu espérer de mieux ? Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup M. l'Echevin. Oui, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Espérer mieux que cela ne coûte pas autant, cela, c'est sûr, en matière d'entretien, cela, c'est certain.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: A qui le dites-vous !

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On me pose la question, je vous donne ma réponse. J'aurais voulu obtenir une copie de cette convention, en fait. Si vous pouvez noter ma demande et me faire parvenir cela par mail, ce serait gentil, merci beaucoup et donc, j'entends aussi par rapport aux travaux que vous reporterez cela en temps opportun, alors, il y a un subside qui a été organisé, j'ai bien vu que dans votre budget, vous ne l'aviez pas programmé pour cette année-ci, d'ailleurs, je ne l'ai pas voté ce budget, par contre, qu'est-ce que vous entendez par « temps opportun » parce que le problème des T4 et des T3, c'est

que cela devient vraiment des chancres, en fait, donc, maintenant, on stocke des déchets, il y a des gens qui y font un peu de tout et n'importe quoi, c'est vraiment problématique, c'est dans un endroit au cœur d'un ensemble d'écoles, je trouve que c'est vraiment un gros souci, donc, j'aurais voulu vous entendre sur ce que vous entendez comme « temps opportun ». J'entends que vous êtes en négociation avec un opérateur externe pour le parking, donc, je suppose, si je m'en réfère à ce que j'ai pu lire dans la presse qu'il s'agit d'Ambroise Paré à moins que vous n'ayez trouvé quelqu'un d'autre et donc, une question, c'est de savoir comment cela va se passer au niveau de l'utilisation si, c'est un opérateur privé qui paie la réfection et l'utilisation du parking, j'imagine qui veut l'utiliser et donc, comment cela va se passer au niveau de l'occupation avec l'ensemble de l'école des Jeunes, on sait qu'ils s'entraînent en alternance et à Mons et à Quévy pour garder un pied sur les autres infrastructures, donc, j'aurais voulu entendre par rapport à cela. Il me revient qu'il y aurait – c'est pour cela que je vous demande la convention notamment – la possibilité au RAQM de pouvoir bénéficier d'une partie des recettes d'occupation des salles qui ne seraient pas uniquement liées aux frais d'exploitation mais qui seraient vraiment des recettes dans l'escarcelle du club de Mons et de savoir à quelle hauteur, si c'est le cas, le club RAQM peut bénéficier de l'occupation de ces salles, c'est vrai qu'on avait décidé à l'époque que ce stade serait à disposition des clubs montois puisqu'eux, ont justement aussi eu une petite révision budgétaire qui fait que leurs difficultés parfois sont de plus en plus prégnantes, je voulais savoir s'il y avait un tarif particulier pour tous ce qui étaient clubs et associations montoises par rapport à des gens privés qui font aussi des fêtes très logiquement dans les salles accueillantes du stade Tondreau. Je suis surprise par rapport aux échos que j'en ai, aux retours que j'en ai, aux réponses que vous me donnez notamment par rapport au personnel aussi mais en ayant la convention par écrit, ce sera probablement plus simple de pouvoir analyser cela en toute transparence. J'entends aussi que votre convention n'a pu être signée, en tout cas, validée par le CA de la RCA, je pense que c'est le deuxième qui a validé fin mars, ce qui veut dire, en fait, que le club de foot a occupé pendant plus de 6 mois, le stade, sans aucune convention, si je vous comprends bien. Est-ce que cela ne pose pas un problème juridique à un moment donné sur ce qui s'est passé pendant cette période-là y compris peut-être des échanges budgétaires entre un club de foot et une commune. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien merci. En ce qui concerne les conventions, Mme MOUCHERON, donc, ce sont des conventions signées sous seing privé, donc, elles ne

sont pas publiques mais il n'y a aucun problème, vous les demandez, votre collègue, M. HAMBYE, qui est au CA de la RCA, il a eu les conventions, donc, il peut vous les donner sans aucun problème.

Apparemment, M. HAMBYE ne les aurait pas reçues.

Ah, mais vous pouvez les réclamer. Les administrateurs de la RCA, les ont eus en main, il n'y a aucun problème, donc, je vous en ferai une copie, M. HAMBYE, pas de problème. En ce qui concerne les anciennes tribunes, elles ont été complètement nettoyées, vidées parce qu'il y avait des tonnes de papier, c'était excessivement dangereux et nous avons fait murer les murs pour les sécuriser pour que les gens, les enfants surtout n'entrent plus dans ces tribunes et dès que la Ville mettra les moyens budgétaires à la disposition de la RCA, c'est sûr que nous allons continuer le projet de démolition et je crois que l'ensemble du Collège est d'accord pour démolir ces tribunes et il faudra bien les démolir un jour ou un autre mais il y a aussi les contraintes budgétaires du budget global de la Ville. En ce qui concerne le parking, si nous aboutissons avec le partenaire extérieur, il sera occupé essentiellement de 07h00 à 17h00 comme parking payant mais après 17h00, il sera occupé par le stade de foot et il ne sera pas utilisé par le partenaire privé ni le samedi ni le dimanche, donc, on va vraiment essayer de rentabiliser ce parking pendant les heures creuses. En ce qui concerne le prix des mises en disposition, oui, il y a des prix spéciaux pour les associations. On tient compte évidemment si c'est un évènement privé où là, ce sera un prix plein ou si ce sont des associations locales, un peu de la même manière que nous le faisons quand nous louons des salles Calva. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Une réaction, pour clôturer le point.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, nous sommes toujours et le Collège en est bien conscient, toujours dans l'attente d'un plan de mobilité, j'avais déjà ou nous avons déjà interpellé le Collège à ce sujet deux fois sur la sortie du boulevard à hauteur d'Ambroise Paré et des Ursulines avec la difficulté rue Valenciennoise. Simplement, à hauteur de l'avenue du Tir, on a une sortie avec un passage très important, j'attire simplement l'attention de cette sortie stratégique pour désenclaver le quartier tant la rue Valenciennoise et ce au vu de projets immobiliers importants sans les citer. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Madame, oui.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je n'ai pas eu les réponses par rapport aux recettes des occupations qui iraient directement dans les recettes du club mais si j'ai la convention, alors, ce sera probablement plus facile d'y voir clair. Par contre, sur le parking qui sera payant de 7h00 à 17h00, cela va être un peu problématique pour l'ensemble des

personnes qui utilisent – comme le souligne, mon collègue – le parking et la zone de tennis comme by pass pour passer de l’avenue du Tir à l’avenue Valenciennoise parce que c’est complètement engorgé par ailleurs, donc, c’était une solution alternative qui avait été trouvée, je pense qu’il y a d’autres possibilités éventuellement là où les travaux ont été refaits au niveau du Trouillon Voûté, peut-être justement là, créer un by pass, qui viennent juste de l’hôpital jusqu’à l’avenue du Tir pour permettre de désenclaver cet endroit qui est vraiment problématique, donc, je suis impatiente de lire cette convention dans les détails et je manquerais pas de revenir probablement puisque je pose déjà une question au Ministre des Sports sur le subside qui a été octroyé pour la démolition et son avis sur le sujet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci et si vous me le permettez, je vous cède à nouveau la parole pour le suivi ou la suite de la commission Manège.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Donc, en fait, suite à l’audition des membres de la structure dirigeante du Manège en commission du lundi 15 février, nous avons décidé qu’un audit externe devrait faire toute la lumière sur la gestion administrative et financière de la structure et donc, j’aurais voulu savoir si vous aviez eu des retours, si vous avez une confirmation ? Quand est-ce que cet audit va être lancé ? Et quand est-ce que nous aurons ces résultats, en tout cas, ce qui est prévu ? Je voulais revenir aussi sur un écho qui a été fait par la presse ces derniers temps en ce qui concerne la condamnation du Manège pour licenciement abusif, je voulais savoir si vous aviez pris des contacts éventuellement avec la direction du Manège pour savoir s’il allait falloir faire des coupes budgétaires supplémentaires vu cet imprévu puisque j’imagine qu’à partir du moment où on licencie quelqu’un, on n’imagine pas qu’on le fait à tort, donc, je voudrais savoir ce que cela va coûter au Manège et si cela aura des conséquences en matière de budget, voire en matière de situation du personnel. Voilà, pour la question.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci pour votre interpellation. Comme je m’y étais engagé lors de la commission sur le Manège, une décision immédiate a été prise par le Collège pour « mandater les représentants de la Ville au sein du Conseil d’administration du Manège à demander aux services compétents de la FWB qu’ils organisent une analyse de la gestion du Manège et fasse rapport au Conseil d’administration dans les semaines qui suivent ». J’ai par ailleurs, moi-même adressé un courrier à Mme la Ministre, Joëlle MILQUET pour faire suite d’ailleurs à notre commission. Nous avons reçu, il y a quelques jours, une réponse de la Ministre. Celle-ci marque son accord sur la réalisation de cette analyse. La Ministre propose d’ailleurs un canevas d’analyse très complet qui porte notamment sur la situation financière, la situation du personnel, l’institutionnel

(responsabilités, contrôle, transparence, valeurs), un focus sur les marchés publics, une analyse de l'organisation en regard du projet culturel : forces et faiblesses, et enfin, des conclusions prospectives. La Ministre estime que l'analyse pourrait être menée à bien d'ici l'été. Pour répondre à votre deuxième question concernant la condamnation du Manège dans le cadre d'une plainte pour licenciement abusif. Le Directeur du Manège me signale qu'une provision avait été faite en 2014 sur le budget du Manège et qu'il n'y a donc pas d'autre coupe budgétaire prévue. Le Manège tient par ailleurs à préciser que le jugement rendu ne fait aucune mention de licenciement abusif et qu'il a débouté la plaignante d'une partie de sa demande. Le Manège avait la possibilité d'interjeter appel mais la direction actuelle a estimé qu'il était préférable de clore cet ancien dossier en acceptant le jugement plutôt que de se relancer dans une longue procédure à l'issue aléatoire. Si vous souhaitez avoir une copie de la lettre de la Ministre, il n'y a pas de souci, on pourra vous l'envoyer.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. J'entends vos réponses, c'est sûr que la situation est compliquée, ce qui serait probablement aussi intéressant, c'est de voir dans quelles mesures puisque tout le monde est pénalisé du fait qu'il n'y ait plus de programmation, on a pu le lire, il n'y a plus de programmation pour la fin de l'année, que ce soit Mons Divertissement ou au Manège, je pense qu'il y a des possibilités qui sont ouvertes aussi à moindre coût et notamment avec le monde culturel local puisque de toute façon, les infrastructures sont là et quelles sont en fonction, je pense qu'on pourrait faire un appel à l'ensemble du secteur culturel montois pour pouvoir faire vivre la structure du Manège le temps qu'on trouve des solutions pérennes pour renflouer les caisses, cela, c'est un appel que je fais et éventuellement aussi, vous pourrez relayer en tant que Bourgmestre compétent en matière de culturelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. Je cède la parole à Mme MARNEFFE concernant le lancement par HYGEA d'une campagne de sensibilisation au compostage. Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je vous remercie. Nous avons appris en ce début de semaine qu'HYGEA lançait des actions de sensibilisation au compostage. Axé sur la sensibilisation et sur la formation de guide-composteur, ces démarches sont indispensables pour aider à responsabiliser les citoyens sur le contenu de leur poubelle et surtout pour leur donner les connaissances pour se lancer dans le compostage domestique. Cela leur permettra notamment de diminuer le volume de leur poubelle mais aussi de produire un compost qui est utilisable dans leur potager. De nombreux dates ont déjà été annoncées sur le territoire de l'intercommunale mais Mons manque à l'appel. Comptez-

vous rapidement pallier à ce manque et proposer avec HYGEEA plusieurs dates dans différents villages de l'entité montoise et de préférence faire cela, avant le début de la période de jardinage, des périodes où il est favorable de mettre en œuvre un compost. Je vous remercie.

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Mme la Conseillère. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Mme MARNEFFE, il ne s'agit pas de manquement au niveau de la Ville de Mons mais juste d'un calendrier puisque à ce stade HYGEEA a présenté les dates pour le premier semestre et donc, les dates du second seront communiquées ultérieurement mais néanmoins, je peux déjà vous annoncer que pour la Ville de Mons, nous avons retenu la date du 22 septembre au Calva de Maisières. De plus, encore une fois, le service Environnement sera toujours comme d'habitude présent tous les deuxièmes samedis de chaque mois d'avril à octobre pour tenir un stand de démonstration relatif au compostage au parc à conteneurs d'Obourg et en termes de communication, il y a un article relatif au compostage qui figurera dans le prochain Mons Mag comme chaque année.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Mme l'Echevine. Mme la Conseillère.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Ceci clôture donc notre séance publique. On remercie le public, nos agents techniques qui ont été courageux ainsi que la presse présente.

La séance à huis clos s'ouvre avec 33 présents.

Entrée de M. DI RUPO

Sont absents : MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, BONJEAN, Fr. HAMBYE

39° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

a) Promotion d'un Chef de bureau administratif au grade de Chef de Division. GRH/HH/PA Prom/60

ADOPTE – 40^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

b) Démission honorable d'un employé d'administration. GRH//HH/PA

ADOPTE – 41^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

c) Mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'une employée d'administration.
GRH/HH/PA

ADOPTE – 42^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

40^e Objet : SERVICES TECHNIQUES. Nomination à titre définitif d'un Agent technique en chef D9 à la Régie des Travaux-Bâtiments. GRH/SH/St/Nom/2016/D9

ADOPTE – 43^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

41^e Objet : PERSONNEL OUVRIER. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5e temps, à un ouvrier qualifié. GRH/CL/OUV/11075

ADOPTE – 44^e annexe

42^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

a) Mise à disposition d'une graduée spécifique au sein de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH/HH/Màd/OT

ADOPTE – 45^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un Régisseur/gradué spécifique. GRH/SC/APE

ADOPTE – 46^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une graduée spécifique. GRH/SC/APE

ADOPTE – 47^e annexe

43^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un employé spécifique animateur. GRH/AJ/PREV/2016

ADOPTE – 48^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

b) Octroi d'une interruption complète de carrière à un employé d'administration.

GRH/AJ/PREV/2016

ADOPTE – 49^e annexe

44^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires.

Education

4054(2)/4120(2)/4119(2)/4153/4159/4079/4166/3937(2)/4013

ADOPTE – De la 50^e à la 62^e annexes

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de directrices d'écoles.

Education 3280/3349/6890

ADOPTE – De la 63^e à la 65^e annexes

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'une Directrice d'école définitive. Éducation 6772

ADOPTE – 66^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

d) Désignations à titre temporaire de maîtresses spéciales d'éducation physique. Education

3943/4069/4146

ADOPTE – De la 67^e à la 69^e annexes

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. Education 4060

ADOPTE – 70^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

f) Octroi d'un congé pour prestations réduites à mi-temps pour raisons médicales à une institutrice primaire définitive. Education 7984

ADOPTE – 71^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion catholique. Education 4167

ADOPTE – 72^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

h) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. Education 7428

ADOPTE – 73^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

i) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. Éducation 3772/3842/4131/4088/3036

ADOPTE – De la 74^e à la 78^e annexes

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

j) Écartement d'une institutrice maternelle temporaire dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. Education 3737

ADOPTE – 79^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

k) Octroi d'une interruption de carrière partielle dans le cadre de l'assistance médicale, à une institutrice maternelle définitive. Education 7345

ADOPTE – 80^e annexe

Par 33 suffrages, sur 33 votes valables,

l) Octroi d'une interruption de carrière complète dans le cadre du congé parental, à une institutrice maternelle définitive. Education 3556

ADOPTE – 81^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 février 2016.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO
